

WWW.AVALLON-AUTO-SPORT.COM

15^{ème} RONDE NATIONALE DE QUARRÉ LES TOMBES

22-23 et 24 Septembre 2023



6^{ème} RONDE VHC



QUARRÉ LES TOMBES

S^T LÉGER-VAUBAN

S^T BRANCHER

BEAUVILLIERS

BUSSIÈRES

S^T GERMAIN des CHAMPS

© J.P. CHARNET - V. VOIRIN CONCEPT 2V



RÈGLEMENT PARTICULIER

6^{ème} RONDE NATIONALE VHC DE QUARRÉ LES TOMBES

22 au 24 septembre 2023

PROGRAMME DU RALLYE

- Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes, les règles spécifiques des rallyes et de la Coupe de France V.H.C.
- Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard de la FFSA ou au règlement particulier de la 15^{ème} Ronde Nationale de Quarré les Tombes.

- *La Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) a établi un règlement standard des Rallyes Français.*
- *La 15^{ème} Ronde Nationale de Quarré les Tombes et la 6^{ème} Ronde Nationale VHC de Quarré les Tombes sont organisés suivant ces dispositions.*
- *Le présent règlement particulier précise ou complète le règlement standard F.F.S.A. des Rallyes Français et Rallyes VH 2023.*
- *Les articles et sous-articles non mentionnés sont conformes au règlement standard de la F.F.S.A. des Rallyes Français et Rallyes VH 2023.*

ARTICLE 1 ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile AVALLON AUTO SPORT organise les 22, 23 et 24 septembre 2023 un rallye dénommé :

6^{ème} Ronde Nationale VHC de Quarré les Tombes

Le présent règlement a été reçu et enregistré par la **L.R.S.A. Bourgogne-Franche Comté** sous le numéro de visa **49** en date du **05/06/2023**.

Permis d'organisation

Le présent règlement a été reçu et enregistré par la **F.F.S.A.** sous le numéro de permis d'organisation **429** en date du **12/06/2023**.

Comité d'organisation

Présidente : Brigitte DRÉAU

Membres : Sébastien BEAURIN, Enrique DA SILVA, Sébastien DUCROT, Jean-Christophe PAUPE, Vincent VOIRIN.

Le secrétariat permanent du rallye se trouve : Avallon Auto Sport chez Brigitte DRÉAU

38 rue du Pavillon 89380 Appoigny

mob : 06 83 57 03 07 - courriel : avallonautosport@free.fr

Permanence du rallye

Lieu : Mairie, 1 place de l'Eglise à 89630 Quarré les Tombes

Date : du vendredi 22 septembre 2023 à 14h30 au dimanche 24 septembre 2023 à 20h00.

Organisateur administratif et technique

Nom : ASA Avallon Auto Sport

Secrétariat permanent : 38 rue du Pavillon, 89380 Appoigny

Siège social : chez Passion Bois Menuiserie, ZA portes d'Avallon à 89200 Avallon

1.1 Officiels

<u>Collège des Commissaires Sportifs</u>	<i>Président</i>	Josiane CHARLEUX	0403	9434
	<i>Membres</i>	Michel DURIX	0404	14548
		Joël JUGNIOT	1412	6813
<u>Direction de course</u>	<i>Directeur de course VHC</i>	Thierry MOREL	1442	4906
	<i>Directeur de course adjoint « Nouveau départ »</i>	Philippe DRÉAU	0420	2281
	<i>Juge de faits</i>	Jean-Paul BROTTIER	0408	13533
	<i>Juge de faits</i>	Tous les officiels du rallye sauf membres du collège		
<u>Commissaires techniques</u>	<i>Commissaire technique - Responsable VHC</i>	Christian PERROT	0308	12848
	<i>Commissaire technique - Resp. nouveau départ</i>	Martial LOBROT	0403	114567
<u>Chargé des Relations Concurrents</u>		Bernard SOUFFLET	0403	18577
		Marie-Anne COUVREUR	0417	298302
<u>Informatique et classements</u>		David GUIBLAIN	0418	134494
		Michèle GUIBLAIN	0418	163636
<u>Speaker</u>		Mickaël PILLARD	1499	173963

1.2 Eligibilité

La 6^{ème} Ronde Nationale VHC de Quarré les Tombes des 22, 23 et 24 septembre 2023 compte pour :

- La Coupe de France VHC 2024 (coef 2)
- Les Challenges Bourgogne Franche-Comté 2023
- Le Challenge Commissaires Bourgogne Franche-Comté 2023

1.3 Vérifications

1.3.1 Convocations

- Les horaires de convocation pour les vérifications techniques, à respecter scrupuleusement, seront communiqués sur le site de l'ASA : www.avallon-auto-sport.com

1.3.1.1 Vérifications administratives et distribution des road-books :

- Dimanche 17 septembre 2023 de 08h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 à la salle de la mairie de Quarré les Tombes (entrée côté parc municipal)
- Vendredi 22 septembre 2023 de 09h00 à 13h00 à la salle polyvalente de Quarré les Tombes

L'équipage devra **présenter les originaux** et **fournir les photocopies** des documents suivants :

- permis de conduire pilote et copilote
- licences pilote et copilote
- première page de la fiche d'homologation de la voiture
- première page du passeport technique.

Une fois ces vérifications entièrement complétées, il sera remis à l'équipage :

- le road-book, les 2 plaques rallye, les 2 panneaux de portière, l'ensemble des autocollants pour la voiture et le n° de reconnaissance.

Les équipages (pilote et copilote) devront représenter les originaux des permis de conduire et licences samedi matin au CH H-10 avant d'entrer dans le parc fermé.

1.3.1.2 Vérifications techniques

- Vendredi 22 septembre 2023 de 14h15 à 20h00, selon votre heure de convocation sur le parc municipal à 89630 Quarré les Tombes
 - **Les voitures devront être présentées le jour du rallye, aux vérifications techniques, entièrement stickées.**
 - A l'issue de ces vérifications techniques, les voitures devront rejoindre immédiatement le parc fermé situé dans le dépôt WALLE Terrassement, rue de la Vèvre à Auxon (89630 Saint Brancher).

1.3.12 Vérifications finales

- Les vérifications éventuelles seront effectuées au : Garage Decrémère
4 chemin de la Croix Blanche à 89420 Cussy les Forges.
- Le taux horaire est de **60.00 € TTC maximum.**

ARTICLE 3 CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demandes d'engagement - Inscriptions

3.1.5 Engagements

Tout équipage qui désire participer à la 6^{ème} Ronde Nationale VHC de Quarré les Tombes doit adresser au secrétariat du rallye :

**Avallon Auto Sport chez Brigitte DRÉAU
38 rue du Pavillon – 89380 Appoigny**

la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée accompagnée du paiement des droits d'engagement avant le :

LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023 à minuit (cachet de la Poste faisant foi)

Une séance d'essai est prévue le vendredi après-midi : voir article 7.5.20.1 de ce présent règlement particulier

3.1.10 Concurrents admis

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A. Le nombre des engagements est fixé à **100 voitures** maximum (VHC et modernes confondues).

Au-delà, les équipages seront inscrits sur une liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de leur demande d'engagement.

A la clôture des engagements, la liste des engagés avec les horaires de convocation, ainsi que celle des éventuels suppléants, sera publiée et affichée sur le site internet du rallye à partir du mercredi 20 septembre 2023.

3.1.11 Droits d'engagements

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- **385 €** avec la publicité facultative des organisateurs.
- **365 €** avec la publicité facultative des organisateurs, pour tout équipage comportant au moins 1 membre de l'ASA organisatrice.
- **345 €** avec la publicité facultative des organisateurs, pour tout équipage dont les 2 membres sont de l'ASA organisatrice.
- **Sans** la publicité facultative des organisateurs, les droits d'engagement sont **doublés**.
- **5 €** seront reversés pour le challenge des commissaires de route de Bourgogne-Franche Comté.
- Chèque à établir à l'ordre de : ASA Avallon Auto Sport (*les chèques ne seront pas encaissés avant le lundi suivant le rallye*).

3.1.12 Validité

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque ou virement). Les engagements reçus sans le chèque ou virement correspondant seront mis sur une liste d'attente et ne seront pris définitivement en compte qu'à réception du chèque.

FORFAIT : Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit (mail ou lettre recommandée) avant le début des vérifications sera intégralement remboursé. Au-delà une compensation financière pourra être retenue.

3.3 Ordre de départ

- Les voitures du rallye VHC partiront avant les voitures du rallye Moderne et ce lors des 2 étapes.
- L'ordre de départ de la 2^{ème} étape sera établi sur la base du classement provisoire à l'issue de la 1^{ère} étape (hors pénalités).
- Les concurrents acceptés en "nouveau départ" seront repositionnés par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 4 VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.3 Assistance

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A et selon le road-book du rallye.

Ajouter :

4.3.1.1.1 : Parc d'assistance :

Le parc d'assistance de la Ronde Nationale de Quarré les Tombes est composé de plusieurs zones accessibles tout au long de l'itinéraire routier de l'épreuve. Ces zones figurent sur le plan joint à ce règlement et sont reprises sur le carnet d'itinéraire.

- Zone 1a = dans le dépôt WALLE Terrassement, rue de la Vèvre à Auxon : 30 places
- Zone 1b = dans le pré à droite après le dépôt WALLE Terrassement (si la météo le permet) : 10 places (infrastructure légère uniquement)
- Zone 2 = D10, à droite à l'entrée de Villiers les Potots : 8 places
- Zone 3 = D10, à gauche à l'entrée de "La Gorge" (vers la benne à verres) : 5 places
- Zone 4 = D10, à gauche sur le trottoir après l'entrée de Quarré jusqu'à la Gendarmerie et à droite après la Gendarmerie : 25 places
- Le long du routier = Toutefois il y a également la possibilité de faire l'assistance chez des riverains, tout au long de l'itinéraire routier du parc d'assistance, avec leur accord, sans empiéter d'aucune façon sur le domaine public et que la voiture de course soit toujours visible depuis le parcours routier.

Compte tenu de la place limitée, aucune remorque ne sera admise dans les zones d'assistance décrite ci-dessus. Un parc spécifique obligatoire pour les remorques est prévu par l'organisateur et est situé dans un pré rue de la Vèvre à Auxon, à proximité immédiate du parc fermé.

Pour la bonne organisation du parc d'assistance, les concurrents seront invités à prévenir l'organisateur de dispositions particulières (regroupement de plusieurs concurrents, poids-lourds, ...) qui leurs seraient nécessaires et feront alors l'objet d'un examen particulier.

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

4.3.1.2.1 : Juges de faits

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Aucune assistance (sauf l'équipage uniquement avec les moyens du bord) ne sera autorisée en dehors du parc d'assistance. Aucun véhicule d'assistance ne devra être présent entre les spéciales. Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions.

4.3.1.3.1 : Ravitaillement en carburant

Le ravitaillement en carburant sera, de préférence, organisé dans la station-service rue de l'Etang à Quarré les Tombes, située avant la sortie du parc d'assistance. Celle-ci figurera dans le road book du rallye. Ce carburant doit être versé directement dans le réservoir. Dans ce cas, seul l'équipage pourra intervenir et un juge de faits pourra être présent pour vérifier le respect de la réglementation.

4.3.5. Chauffe des pneumatiques

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

4.7. Extincteurs

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés **à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à l'ouverture du parc fermé final à la fin du rallye.**

ARTICLE 5 IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1 : Identification des voitures

Conforme au Règlement standard des rallyes FFSA

5.2 : Publicité

- La publicité obligatoire est : Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier.
- La publicité facultative rachetable est : Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier.

ARTICLE 6 SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

La 6^{ème} Ronde Nationale VHC de Quarré les Tombes représente un parcours de 218.736 kms et se déroule en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales totalisant 139.998 kms (soit 64 % du parcours total). Les épreuves spéciales sont :

- 3x **Poil Chevré-Trinquelin** (9.571 kms) 3x **Corvignot-St Brancher** (13.146 kms) 3x **"La Ronde 2023"** (23.949 kms)

L'itinéraire horaire figure à la fin de ce règlement.

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Pour la récupération du road-book : se reporter à l'article 1.3.3.1 de ce présent règlement.

Ajouter :

6.2.5.1 Durée des reconnaissances :

Compte tenu du faible kilométrage à reconnaître, les jours de reconnaissances, et non les essais, sont limités à 2 jours et autorisés uniquement :

- le **dimanche 17 septembre 2023** de **08h00 à 19h00**.
- le **vendredi 22 septembre 2023** de **09h00 à 20h00**.

Le nombre de passages est limité à **3**.

6.4.7. Mouvements anormaux de la voiture

En dehors des ES, tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

Pénalités :

- 1^{ère} infraction notifiée : 10 secondes de pénalité
- 2^{ème} infraction notifiée : 1 minute de pénalité
- 3^{ème} infraction notifiée : disqualification

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

Identique au règlement particulier de la 15^{ème} Ronde Nationale de Quarré les Tombes.

7.5.20.1 Séance d'essai (complément de l'article 7.5.20 de la réglementation standard des rallyes 2023)

Une séance d'essai sera organisée le **vendredi 22 septembre 2023** entre **14h30 et 17h00** (2.250 km + 2.117 km de routier pour le retour)

Seuls les membres d'un équipage régulièrement engagé au rallye pourront y participer.

Cette séance d'essai ne pourra avoir lieu que, si au moins **8** équipages (modernes et/ou VHC) s'y inscrivent. La participation financière pour cette séance sera de **120 €**.

La demande de participation à cette séance d'essai devra obligatoirement notifiée sur la demande d'engagement et être accompagnée du chèque correspondant.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

ARTICLE 9 CLASSEMENTS

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC FFSA 2023 et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2023.

ARTICLE 10 PRIX - COUPES

Tous les équipages classés seront récompensés par des coupes ou des trophées.

Remise des prix : après l'affichage officiel définitif du classement par le collège des Commissaires Sportifs.

La remise des prix se déroulera au parc fermé à Auxon.

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA